

Elections européennes : les enjeux pour l'industrie agroalimentaire

A quelques jours des élections européennes, qui se dérouleront le dimanche 25 mai, chacun y va de son appréciation sur les chantiers prioritaires des futurs députés. Pour Momagri, le mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture, il est « urgent de donner un nouveau cap stratégique à la PAC » et d'introduire des « mécanismes qui protègent les agriculteurs des variations erratiques du marché ». Pour les entreprises du commerce agricole et agroalimentaire, représentées en France par la FC2A, les priorités sont notamment de « soutenir les négociations et cadres commerciaux et multilatéraux » ou de « renforcer les relations entre négociateurs européens et entreprises du commerce sur le terrain qui peuvent servir de « conseillers commerciaux » auprès des équipes de négociation ». La Coordination rurale réclame quant à elle une « exception agricole », à l'image du dispositif existant pour la culture.

Plus encore qu'il y a cinq ans, les élections européennes auront un impact sur l'avenir des secteurs agricoles et agroalimentaires. Pour la première fois, ce sont les citoyens européens qui détermineront le choix du Président de la Commission européenne. « Le résultat des élections aura surtout un impact sur le rythme des futures réformes, explique Katia Merten-Lentz, juriste européenne du cabinet d'avocats Field Fisher Waterhouse. Avec un Parlement à tendance libérale, on peut s'attendre à des révisions plus rapides qu'avec une majorité de conservateurs, plus frileux et plus axés sur la (sur)protection du consommateur. »

Mais la protection du consommateur sera néanmoins au centre des réformes à venir, le scandale de la viande de cheval ayant ravivé les craintes des Européens. Tour d'horizon des dossiers qui attendent les députés dans le secteur agroalimentaire.

Nouveaux aliments

En décembre 2013, la Commission européenne a adopté un projet législatif concernant les nouveaux aliments, qui devra prochainement être examiné par le Parlement européen. « C'est une réforme très attendue par les industriels de l'agroalimentaire, indique Katia Merten-Lentz. Cela représente un réel socle pour l'innovation des entreprises. » Les nouveaux aliments, tels que défini par le règlement en vigueur, sont des denrées alimentaires qui n'étaient pas consommées dans l'Union avant 1997, date de l'adoption du texte. Il comprend donc des aliments produits grâce à des techniques et/ou technologies nouvelles mais aussi des denrées dont la consommation est traditionnelle dans des pays tiers mais pas en Europe. Le nouveau règlement vise la mise en place d'un guichet unique en Europe pour effectuer les démarches, ainsi qu'une réduction du temps et du coût nécessaires à ces procédures. Il prévoit de plus la reconnaissance d'une autorisation de mise sur le marché exclusive pour une durée de cinq ans, ce qui pourrait largement favoriser l'innovation pour les industriels. Cette réforme est envisageable à l'horizon 2016.

Agriculture biologique

Les lignes directrices de cette réforme ont été présentées par la Commission en mars dernier. Elle vise à encadrer davantage la pratique de l'agriculture biologique, en plein essor dans l'UE. Depuis 2008, les parts de marché des produits bio ont en effet augmenté de 8 % par an, mais la demande est pourtant encore supérieure à l'offre. La première mesure que la Commission souhaite mettre en place est l'interdiction pour les agriculteurs de pratiquer l'agriculture biologique et non biologique sur le même site. Une mesure qui inquiète les producteurs car elle pourrait fragiliser le développement des conversions et ralentir l'essor de l'agroécologie. Le projet de réforme de la Commission prévoit également un renforcement des contrôles et l'adoption de sanctions en cas de détection de substances non-autorisées dans des produits bio. Les denrées alimentaires biologiques importées devront également être soumises à un cahier des charges strict, garantissant la qualité du produit. Parallèlement, l'exécutif européen souhaite encourager les petits agriculteurs à produire bio, notamment via la mise en place d'un système de certification de groupe. La nouvelle réglementation pourrait entrer en vigueur en juillet 2017.

Clonage

La Commission européenne a présenté son projet législatif sur le clonage en même temps que celui sur les nouveaux aliments. La proposition était depuis trois ans dans une impasse, notamment car nouveaux aliments et clonage faisaient partie du même projet de loi. Ce texte législatif prévoit l'interdiction du clonage d'animaux d'élevage dans l'UE, des importations d'animaux clonés, ainsi que de la mise sur le marché de denrées alimentaires obtenues à partir d'animaux clonés, telles que la viande ou le lait. Le clonage pourra cependant être pratiqué à des fins de recherche, de préservation des races rares et/ou menacées, de production de médicaments et de dispositifs médicaux.

OGM

La législation européenne sur les OGM, en vigueur depuis 2001, se heurte de plus en plus à la réticence des Etats-membres envers la culture d'organismes génétiquement modifiés. Le projet de nouveau règlement est dans les tuyaux depuis 2010, mais reste pour l'instant dans une impasse. Il prévoit notamment que chaque Etat pourra décider de l'autorisation de la mise en culture sur son propre territoire, indépendamment de l'autorisation à l'échelle européenne et sans avoir à activer la clause de sauvegarde. La libre circulation des produits OGM cultivés dans l'UE sera néanmoins autorisée dans tous les pays. Mais l'autorisation générale de mise en culture à l'échelle européenne reste largement contestée, ce qui explique le blocage de cette révision.

Nanomatériaux

La réglementation concernant les nanomatériaux va évoluer dès décembre 2014. Avec la mise en place du règlement INCO les industriels auront l'obligation d'étiqueter la présence de nanomatériaux dans les aliments, s'ils sont manufacturés, c'est-à-dire placés dans les denrées alimentaires intentionnellement. L'utilisation des

nanotechnologies dans l'industrie agroalimentaire est croissante, c'est pourquoi les autorités européennes veulent davantage encadrer leur utilisation. La question de l'étiquetage des nano-additifs reste actuellement en suspens et devra donc être réglée au cours de la prochaine mandature. En décembre dernier, la Commission européenne a proposé d'assouplir la réglementation en matière d'étiquetage pour les additifs, en circulation depuis déjà plusieurs décennies. Une mesure rejetée par le Parlement. Les pouvoirs exécutif et législatif sont, de plus, en désaccord sur la définition même des nanomatériaux et sur le seuil à partir duquel on peut parler de la présence de nanomatériaux.

Source : <http://www.agro-media.fr/analyse/elections-europeennes-les-enjeux-lagroalimentaire-14670.html>
(20/05/2014)